



Assemblée générale

Distr. générale
2 novembre 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session
Point 134 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour 2024

Mesures visant à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi

Onzième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour 2024

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné la version préliminaire du cinquième rapport d'étape du Secrétaire général sur les mesures visant à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi ([A/78/382](#) et [A/78/382/Corr.1](#)). À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites datées du 24 octobre 2023.

2. Le projet relatif aux installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi est l'un des principaux projets de construction recensés par le Secrétaire général dans son rapport sur l'examen stratégique des biens immobiliers^{1,2}. Dans son rapport daté du 2 octobre 2019 ([A/74/471](#)), le Secrétaire général a présenté sa proposition initiale en application du paragraphe 29 de la résolution [73/270](#) de l'Assemblée générale sur le plan des conférences, dans laquelle l'Assemblée l'avait

¹ Le Comité consultatif a formulé des observations et recommandations à ce sujet dans son rapport le plus récent sur l'examen stratégique des biens immobiliers ([A/72/7/Add.9](#)) et a traité un certain nombre de questions se rapportant au projet relatif aux installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi dans quatre rapports précédents ([A/77/7/Add.15](#), [A/76/7/Add.28](#), [A/75/7/Add.37](#) et [A/74/7/Add.22](#)).

² Le complexe de Gigiri se situe sur un terrain de 140 acres mis à disposition par le Gouvernement kényan en 1975 puis en 1978 (respectivement 100 et 40 acres) et comprend 18 immeubles de bureaux, un centre de conférences édifié entre 1983 et 1985, un nouveau bâtiment à usage de bureaux construit au cours de l'exercice biennal 2009-2010 et de nombreux bâtiments préfabriqués, conçus à l'origine comme des locaux transitoires mais aujourd'hui utilisés comme des espaces de bureaux temporaires.



prié de réunir des informations détaillées sur la possibilité d'effectuer des travaux de rénovation destinés à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office. Le rapport du Secrétaire général le plus récent, soumis en application de la résolution 77/263 (sect. VIII) de l'Assemblée générale, fait le point sur l'avancement du projet pendant la période allant du 1^{er} septembre 2022 au 31 juillet 2023 en décrivant les progrès accomplis dans les activités de planification menées en vue du démarrage de la phase de conception du projet. Le Secrétaire général indique que même si l'Assemblée générale a autorisé, dans la résolution susmentionnée, le démarrage de la phase de conception en 2023 au titre de l'option B, l'option A resterait également viable, mais à un coût global maximal plus élevé. Le calendrier devrait rester inchangé et le projet s'achever en 2030 (A/78/382 et A/78/382/Corr.1, résumé et par. 1 à 5, et sous les rubriques pertinentes).

II. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du projet relatif aux installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi

Coordination avec le pays hôte et d'autres États Membres, et contributions volontaires

3. Comme indiqué aux paragraphes 39 à 46 du rapport du Secrétaire général, la coordination, la collaboration et les activités de communication entre l'Office des Nations Unies à Nairobi, le pays hôte et les États Membres se poursuivent. Dans ce contexte, une délégation de représentantes et représentants de la Cinquième Commission venus de New York ont visité les locaux de l'Office en février 2023, ce qui leur a permis de constater l'état des installations existantes avant le démarrage du projet. Le Comité consultatif rappelle que, en juillet 2022, le Gouvernement kényan a créé un bureau interinstitutions de facilitation, qui est un guichet unique offrant des services publics à l'ONU et à son personnel sur le complexe de Gigiri. À la même période a été inaugurée la Nairobi Expressway, qui relie l'aéroport international Jomo Kenyatta et la zone adjacente au complexe de Gigiri, permettant de couvrir la distance entre l'Office et l'aéroport en 20 minutes au lieu de plusieurs heures. En outre, en septembre 2022, le pays hôte a annoncé son intention d'élargir et d'améliorer United Nations Avenue pour en faire une route à double chaussée (A/77/7/Add.15, par. 4). Le Secrétaire général indique au paragraphe 41 de son rapport que ces travaux ont bien progressé en 2023 et qu'ils devraient être achevés dans les deux ans, soit bien avant l'achèvement prévu du projet relatif aux installations de conférence, en 2030. L'Office prévoit de rencontrer l'administration fiscale kényane afin d'entamer les activités de planification préalables à la phase de construction, qui doit commencer en 2025, afin de s'assurer que les prestataires et les fournisseurs de l'ONU pourront continuer d'importer des matériaux de construction en temps voulu et de manière efficace, et que les biens et matériaux pouvant l'être seront exemptés de taxe sur la valeur ajoutée et de droits d'importation.

4. En ce qui concerne les possibilités de recouvrement des coûts, de dons et de contributions en nature, un recueil des possibilités de dons devrait être établi et diffusé auprès de tous les États Membres et d'autres donateurs potentiels lorsque la conception sera plus avancée, à la fin de la deuxième étape (études d'avant-projet), au premier semestre de 2024, et des informations détaillées être présentées à l'Assemblée générale dans le sixième rapport d'étape annuel du Secrétaire général, pendant la partie principale de la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée. En outre, d'après les enseignements tirés de l'application du plan-cadre d'équipement à New York et du plan stratégique patrimonial à Genève, les possibilités de dons se porteraient sur le pavillon d'entrée et centre d'accueil des visiteurs, le bâtiment de

restauration des délégués, le bâtiment de la médiathèque, les pavillons multifonctionnels, et les finitions intérieures et le mobilier des salles de conférence ou des salons.

5. **Le Comité consultatif exprime sa gratitude au pays hôte pour l'appui qu'il continue d'apporter à l'Office des Nations Unies à Nairobi, et compte que le Secrétaire général continuera de collaborer avec le pays afin d'obtenir l'appui nécessaire au succès du projet.**

6. **Le Comité consultatif prend acte des efforts faits à ce jour par l'Office des Nations Unies à Nairobi sur le plan de la communication et de façon générale en ce qui concerne les contributions volontaires. Il compte que, lorsque la phase de conception sera presque achevée et que les besoins réels du projet seront plus certains, le Secrétaire général continuera de s'employer auprès de tous les États Membres et d'autres donateurs potentiels à obtenir qu'ils fassent des contributions volontaires, y compris en nature et sous d'autres formes, afin de réduire le coût global, en particulier au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien). Il attend avec intérêt de prendre connaissance d'informations actualisées à ce sujet dans les prochains rapports d'étape.** La question des enseignements tirés est traitée plus bas.

Dossier de décision du projet relatif aux installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi

7. Des informations détaillées sur les différents aspects des besoins opérationnels sont fournies dans les sections I et II du rapport du Secrétaire général. Le Comité consultatif a aussi formulé des observations et recommandations à ce sujet aux paragraphes 7 à 18 de son rapport précédent (A/77/7/Add.15). Le Secrétaire général indique que les éléments sur lesquels repose le dossier de décision du projet en ce qui concerne les deux options (option A et option B) demeurent inchangés depuis le dernier rapport d'étape.

8. Comme indiqué de manière plus précise dans la comparaison ci-dessous des deux options proposées, le Comité consultatif rappelle qu'il a été informé précédemment du nombre détaillé de places assises prévu, qui est resté inchangé : a) option A : 7 026 sièges (4 568 sièges fixes et 2 458 sièges mobiles) ; b) option B : 9 026 sièges (6 568 sièges fixes et 2 458 sièges mobiles) (ibid., par. 15).

Option A (capacité de 7 000 participants)

9. Le Secrétaire général indique que cette option permettrait de répondre aux besoins immédiats et à court terme en matière de capacité et d'accueillir en présentiel des manifestations de 7 000 participants, grâce à une surface estimée à environ 66 300 mètres carrés comprenant des routes, des chemins, des aménagements paysagers, un nouveau bâtiment principal des assemblées, de nouvelles salles de conférence sur le toit, les salles de conférence existantes rénovées, un nouveau centre des médias et un nouveau bâtiment d'accueil des visiteurs et des délégués pour les conférences. Le Comité consultatif rappelle que dans cette option, 22 salles de réunion sont prévues, dont 19 sont de taille variable. L'option A n'englobe pas les deux nouveaux pavillons polyvalents. Il faudrait en outre construire une installation temporaire de conférence constituée de locaux transitoires sur le site du parc d'exposition, dans la partie ouest du complexe (voir également ibid., par. 11).

Option B (capacité de 9 000 participants)

10. Le Secrétaire général indique que cette option, qui est une version élargie et évolutive de l'option A, répondrait aux besoins de capacité à long terme et d'accueillir en présentiel des manifestations de 9 000 participants, grâce à une surface estimée à environ 95 700 mètres carrés. Elle engloberait le cahier des charges de l'option A et comprendrait des pavillons polyvalents supplémentaires dans l'espace vert aménagé du côté ouest ainsi que des salles de conférence supplémentaires sur le toit. Il ne serait pas nécessaire de prévoir de locaux transitoires car l'installation permanente qu'il est prévu d'ajouter dans la nouvelle salle des assemblées et les deux nouveaux pavillons polyvalents en feraient office. Dans le cadre de l'option B, selon l'hypothèse d'une inauguration des nouvelles installations en 2027, l'augmentation annuelle prévue, de 500 à 1 000 réunions, porterait le taux d'utilisation de 65 % en 2027 à 73 % en 2030. Dans cette option, 33 salles de réunion sont prévues, dont 30 adaptées aux consultations. Une séparation sécurisée pourrait être établie entre les représentants gouvernementaux et les autres participants grâce à l'étendue du parc d'exposition. Des locaux transitoires ne seraient pas nécessaires, et la durée globale de la construction serait légèrement plus longue que pour l'option A, mais le calendrier global serait à peu près identique pour les deux options (voir également *ibid.*, par. 12).

11. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, dans le cadre de l'option B, une stratégie de phasage serait mise en œuvre afin d'assurer la continuité des activités, notamment pour que les installations de conférence existantes continuent d'être utilisées pendant la construction des pavillons nord et ouest. Une fois les nouveaux bâtiments indépendants prêts, les espaces existants (dont les fonctions seraient assurées par les nouveaux locaux) seraient désaffectés et le bâtiment existant rénové, la dernière étape consistant à relier les deux zones du projet.

12. Le Secrétaire général explique par ailleurs que, à la suite de la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 77/263 (sect. VIII), l'équipe de conception a démarré la phase de conception au titre de l'option B, sans préjudice de toute décision future qui serait prise lors de la phase de construction du projet. Les deux options restent viables. Les travaux de conception étant réalisés sur la base de l'option B, le coût global maximal potentiel de l'option A a augmenté de 9,5 millions de dollars.

Caractéristiques communes aux deux options

13. Le Comité consultatif rappelle qu'un certain nombre de caractéristiques seraient communes aux deux options : a) une aire de stationnement supplémentaire pouvant accueillir jusqu'à 500 véhicules, située le long de United Nations Avenue ; b) 50 bureaux supplémentaires à l'usage des organisateurs de manifestations ; c) un aménagement grâce auquel tous les locaux pourraient résister pleinement aux intempéries, seules quelques salles de réunion importantes devant être équipées d'unités complètes de contrôle climatique pourvues d'un système de climatisation ; d) une accessibilité universelle conforme aux normes internationales et bonnes pratiques correspondantes (*ibid.*, par. 13).

14. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'Office des Nations Unies à Nairobi considérerait que les nouvelles installations deviendraient un centre d'excellence en Afrique à bien des égards, notamment un grand centre de conférences à énergie zéro – le seul en Afrique et dans le système des Nations Unies – dans lequel l'énergie serait produite par des centrales photovoltaïques. En outre, ces installations de conférence modernes seraient dotées de salles et de voies d'accès universellement accessibles ainsi que des moyens techniques correspondants ; de dispositifs modernes de conférence, d'interprétation simultanée et de visioconférence ; de salles de conférence et de réunion polyvalentes et des espaces

annexes ou destinés à accueillir des manifestations spéciales eux aussi polyvalents ; d'aménagements paysagers naturels, notamment dans le cadre d'une stratégie de reboisement. **Le Comité consultatif soutient les efforts faits pour parvenir à un bâtiment à énergie zéro et attend avec intérêt de prendre connaissance d'informations concrètes à ce sujet, notamment sur la production d'énergie prévue, dans les prochains rapports.**

Utilisation des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi

15. Le Secrétaire général indique que, en application de la résolution 77/263 de l'Assemblée générale (sect. VIII), des efforts sont faits pour augmenter le nombre de réunions intergouvernementales tenues dans ces installations, en plus de celles qui se tiennent dans le cadre du calendrier habituel des conférences. Ainsi, parmi les réunions qui ont eu lieu à Nairobi ou pour lesquelles les installations ont été réservées figurent, par exemple, des réunions de l'Union africaine, du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, du Gouvernement kényan, des parties à la Convention de Vienne et au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, ainsi que des parties à la Convention sur la diversité biologique.

16. Le tableau 1 présente les taux d'utilisation mensuels et annuels de 2019 à 2023 (voir également A/78/382 et A/78/382/Corr.1, tableau 1).

Tableau 1
Utilisation des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi (2019-2023)

(En pourcentage)

<i>Mois</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>
Janvier	60	35	0	3	26
Février	76	57	0	43	56
Mars	116	16	0	20	47
Avril	55	0	0	28	30
Mai	80	1	0	33	69
Juin	61	0	2	55	75
Juillet	50	0	1	24	67
Août	41	0	0	20	65
Septembre	52	0	1	34	70
Octobre	71	0	13	46	85 ^a
Novembre	55	0	13	45	80 ^a
Décembre	45	0	11	20	60 ^a
Moyenne	63,5	9,1	3,4	30,9	60,8

^a Prévisions fondées sur les réservations réelles à ce jour.

17. En ce qui concerne la capacité actuelle des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi, selon le Secrétaire général, 2 270 personnes peuvent être accueillies à l'heure actuelle (voir également *ibid.*, par. 15). Le Comité consultatif ayant posé la question, il lui a été répondu que les deux réunions dont il était question dans le tableau 2 se tenaient régulièrement dans les installations de conférence de l'Office et étaient donc considérées comme des réunions dites « à demeure ». Il lui a également été indiqué que ces deux réunions avaient rassemblé

4 000 à 6 000 participants, mais que ce nombre pourrait atteindre 6 000 à 7 000 personnes dans les décennies à venir.

Tableau 2

Réunions des organismes des Nations Unies se tenant dans les installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi

<i>Réunion</i>	<i>Fréquence</i>	<i>Durée</i>	<i>Nombre de participants</i>
Assemblée d'ONU-Habitat	Bisannuelle (années impaires)	1 semaine	4 000 à 6 000
Assemblée des Nations Unies pour l'environnement	Bisannuelle (années paires)	1 semaine	4 000 à 6 000

18. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les cinq réunions indiquées dans le tableau 3 étaient convoquées dans différents États Membres, soit régulièrement, soit à tour de rôle, mais qu'elles pourraient parfaitement, à l'avenir, se tenir régulièrement à l'Office des Nations Unies à Nairobi en tant que réunions dites « à demeure ».

Tableau 3

Réunions d'organismes des Nations Unies se tenant dans d'autres États Membres et considérées comme de futures réunions dites « à demeure » pouvant se tenir dans les installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi

<i>Réunion</i>	<i>Fréquence</i>	<i>Durée</i>	<i>Nombre de participants</i>
Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	Annuelle	2 semaines	>10 000
Forum urbain mondial d'ONU-Habitat	Bisannuelle (années paires)	1 semaine	>10 000
Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique	Bisannuelle (années paires)	2 semaines	5 000 à 7 000
Conférences des Parties à la Convention sur la diversité biologique, au Protocole de Nagoya et au Protocole de Cartagena	Bisannuelle (années paires)	2 semaines	5 000 à 7 000
Conférences des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction	Trisannuelle	2 semaines	4 000 à 6 000

19. Le Comité consultatif rappelle que, dans son précédent rapport, le Secrétaire général a indiqué que l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) avaient connu une augmentation du nombre de participants aux réunions en présentiel. Le Comité rappelle également que, dans ce contexte, le Secrétaire général a renouvelé la proposition, correspondant à l'option B, d'élargir la capacité des installations de conférence de 2 270 à 9 000 personnes, et de les équiper de différents types de salles de réunion polyvalentes qui pourraient être reconfigurées pour répondre aux besoins des États Membres dans des cadres plus formels, ainsi qu'à ceux des participants appartenant à la société civile, dans des cadres moins formels et polyvalents. Il rappelle en outre qu'il a déjà été informé que la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui se tient tous les deux ans dans différents États Membres, avait fait savoir à l'Office des Nations Unies à Nairobi que le nombre des participants en présentiel pourrait atteindre 8 000 personnes (A/77/7/Add.15, par. 10 et 17).

20. Le Comité consultatif relève que de plus amples informations sur l'utilisation prévue des nouvelles installations de conférence seront disponibles tout au long du projet, et attend avec intérêt les mises à jour à ce sujet dans tous les rapports d'étape.

Entités des Nations Unies à l'Office des Nations Unies à Nairobi

21. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'un certain nombre d'entités des Nations Unies avaient manifesté leur intérêt pour la réinstallation de certaines de leurs activités à Nairobi : a) le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qui fait construire deux immeubles de bureaux dans le cadre du projet relatif aux bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi, les travaux devant avoir été menés à bien d'ici à la fin de 2024 (voir également A/78/7/Add.11) ; b) le Fonds des Nations Unies pour la population, qui prévoit de transférer de New York à Nairobi, d'ici à 2025, environ 200 membres de son personnel exerçant des fonctions du Siège ; c) le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, qui a confirmé son intention de transférer environ 160 membres de son personnel exerçant des fonctions du Siège de New York à Nairobi d'ici à 2024 ; d) le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, qui a présenté une demande officielle d'espace de bureaux pour installer environ 130 membres du personnel de son bureau régional de Copenhague et du bureau multipays du Kenya dans les locaux de l'Office d'ici à 2024. **Le Comité consultatif se félicite de ces faits nouveaux et attend avec intérêt de prendre connaissance d'informations actualisées à ce sujet dans les prochains rapports d'étape.**

Option B proposée

22. Dans son rapport, le Secrétaire général réaffirme que l'option B permettrait de mieux répondre aux besoins à long terme de l'Organisation car elle est considérée comme plus rentable que l'option A, notamment parce que, à long terme, elle ne suppose pas d'avoir recours à la même quantité de locaux transitoires pour mener à bien le projet lui-même ni pour accueillir les réunions du Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'ONU-Habitat inscrites au calendrier. Le Secrétaire général recommande par ailleurs que les travaux relevant du cahier des charges de l'option B soient effectués en même temps que ceux de l'option A, car cela permettrait de réaliser des économies d'échelle et d'éviter les coûts supplémentaires liés à la gestion du projet et à la mise en route des contrats des entrepreneurs.

23. Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que la principale différence entre les deux options était que l'option B offrait des espaces plus

polyvalents pour les expositions et les manifestations spéciales, ainsi que six salles de conférence supplémentaires. On lui a également communiqué le détail des coûts afférents à l'installation de six salles de réunion d'une capacité d'accueil de 200 personnes, d'un montant total d'environ 8,6 millions de dollars. Le Comité a en outre été informé que les espaces d'exposition étaient considérés comme faisant partie intégrante de la nouvelle configuration envisagée pour l'extrémité ouest du complexe, étant donné leur utilité pour les grandes manifestations, en particulier parce qu'ils pourraient être utilisés par les États Membres aux fins de manifestations parallèles, ainsi que par les représentants de la société civile et les exposants. Il lui a été indiqué que le Secrétariat ne prévoyait donc aucune situation dans laquelle l'Assemblée générale pourrait être contrainte de choisir l'option A, en particulier parce que, si certains éléments de l'option B devaient par la suite être ajoutés, il faudrait recommencer la procédure dans une certaine mesure, par exemple chercher à nouveau un entrepreneur et un cabinet d'architectes, et constituer une nouvelle équipe de projet à l'Office.

24. Le Comité consultatif constate que, comme indiqué également au paragraphe 38 ci-dessous, le coût de l'option A a augmenté de 9 550 400 dollars (4,2 %), passant de 228 554 900 dollars à 238 105 300 dollars, à la suite de la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 77/263 (sect. VIII) de faire conduire les études techniques au titre de l'option B du projet. Le coût de l'option B, qui est l'option privilégiée et celle recommandée par le Secrétaire général, est demeuré inchangé : il est toujours de 265 659 200 dollars. **Notant que le coût de l'option A a augmenté, le Comité consultatif rappelle le paragraphe 14 de la résolution 77/263 (sect. VIII) de l'Assemblée générale et considère qu'une décision sur la portée de l'option B proposée par le Secrétaire général est une question de politique générale qu'il appartient à l'Assemblée d'examiner.**

Stratégie d'exécution et calendrier du projet

25. On trouve des informations sur la stratégie d'exécution du projet et le calendrier envisagé aux paragraphes 74 à 79 du rapport du Secrétaire général. Il est indiqué que le projet devrait, pour l'essentiel, être achevé en 2029 et suivi d'une phase de clôture d'une durée d'un an. Les deux options comprendraient les trois phases de construction suivantes :

a) Premiers travaux et nouvelles constructions : démolition des infrastructures existantes du site et construction des nouvelles infrastructures liées à la stratégie d'exécution du projet relatif aux bâtiments A à J, suivies de la construction de nouveaux bâtiments sur toutes les parties du site ;

b) Rénovation des bâtiments existants : rénovation complète dite « rénovation en profondeur » de tous les bâtiments existants dans le cadre du projet ;

c) Connexions entre les deux phases initiales : travaux mineurs visant à relier concrètement les deux phases précédentes afin d'achever le projet.

26. À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif que, dans le cas peu probable où le projet serait achevé avant 2030, les économies réalisées le seraient dans les domaines de la gestion du projet et de la gestion du programme, et les dépenses qui ne seraient pas engagées seraient, principalement, celles liées à la hausse des coûts, actuellement estimée à 5,5 % des coûts de construction par an (voir également ci-dessous). Il lui a également été indiqué que l'Office des Nations Unies à Nairobi et le bureau d'études examinaient les possibilités d'accélérer les travaux et ainsi raccourcir le calendrier du projet. **Le Comité consultatif réaffirme qu'il est nécessaire de réaliser le projet relatif aux installations de conférence dans les meilleurs délais et attend avec intérêt de prendre connaissance, dans le prochain**

rapport d'étape, d'informations actualisées sur les moyens de raccourcir le calendrier.

Collaboration et coopération avec le projet relatif aux bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi

27. Comme indiqué au paragraphe 36 du rapport du Secrétaire général, en application de la section VIII de la résolution 77/263 de l'Assemblée générale, l'équipe chargée du projet d'investissement dans les installations de conférence (CFCP) a collaboré étroitement avec celle chargée du projet de remplacement des bâtiments A à J de l'Office afin que tous les efforts soient coordonnés et que des synergies puissent être dégagées en matière de passation des marchés. Il est également indiqué que la phase de construction du projet relatif aux bâtiments A à J a commencé et que l'équipe chargée du projet CFCP suit de près l'avancement des travaux afin de tirer parti des enseignements et des meilleures pratiques, en particulier en ce qui concerne les méthodes de construction et les connaissances locales. **Le Comité consultatif compte que la collaboration et la coopération avec l'équipe chargée du projet relatif aux bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi se poursuivront et attend avec intérêt de prendre connaissance d'informations actualisées à ce sujet dans les prochains rapports d'étape.**

Passation des marchés et utilisation de matériaux et savoirs locaux

28. Le Secrétaire général indique que le contrat relatif aux services de conception a été attribué en septembre 2023 et que l'attribution des contrats relatifs aux services indépendants de gestion des risques et à la gestion du programme devrait avoir lieu en octobre et en novembre 2023, respectivement. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le contrat relatif aux services de conception avait été attribué à une entreprise disposant de connaissances, de compétences et de capacités internationales et locales, l'entreprise principale ayant son siège en Afrique du Sud, et les sous-traitants (services d'architecture, d'ingénierie, de métré et de gestion de projet) ayant leur siège ou des bureaux au Kenya. En outre, la conception comprendra des éléments clés des pratiques et savoirs locaux, notamment le recours à des techniques de conception passive, l'utilisation de matériaux locaux et l'application de méthodes de construction locales. Le Comité a également été informé qu'au fur et à mesure de l'avancement des travaux de conception, de plus amples renseignements sur les aspects dans lesquels les savoirs locaux pourraient être intégrés seraient communiqués dans les futurs rapports d'étape du Secrétaire général.

29. **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur toutes les activités de passation de marchés menées seront communiquées dans les prochains rapports d'étape. Il souligne l'importance de l'intégration de matériaux d'origine et de fabrication locales ainsi que de main-d'œuvre et de savoir-faire locaux, et espère voir figurer des informations actualisées sur ce point dans tous les futurs rapports d'étape.**

Gestion des risques

30. On trouve des informations sur la gestion des risques liés au projet à la section IV du rapport du Secrétaire général. L'équipe de projet, en collaboration avec le Service de la politique de gestion mondiale des biens, est en train de passer un contrat avec un cabinet indépendant de gestion des risques qui sera chargé d'aider l'équipe à déterminer et à évaluer les risques de manière à mettre en place des mesures d'atténuation, et de fournir des rapports indépendants sur les risques encourus et les mesures proposées pour garder ceux-ci sous contrôle. Le Secrétaire général indique par ailleurs qu'il fera figurer dans ses futurs rapports des informations détaillées sur

la gestion des risques, y compris sur l'élaboration du cadre et de la stratégie de gestion des risques pour le projet, la détermination des principaux risques du projet et les analyses qualitatives et quantitatives des risques. **Le Comité consultatif attend avec intérêt de prendre connaissance d'informations actualisées sur la gestion des risques du projet dans les prochains rapports d'étape, notamment les résultats des évaluations des risques, des points de vue tant qualitatif que quantitatif, y compris des simulations par la méthode de modélisation des risques de Monte Carlo et des histogrammes décomposant les coûts.**

Enseignements tirés

31. On trouve des informations sur les enseignements tirés aux paragraphes 57 à 59 du rapport du Secrétaire général. Plus précisément, ce dernier indique que l'équipe de projet s'est rendue dans diverses organisations à Genève et à Bruxelles en mars 2023 afin de recueillir des données sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés d'autres grands projets de construction en matière de gouvernance, de conception, d'accessibilité des locaux aux personnes handicapées, de durabilité, de technologies liées aux services de conférence, de passation des marchés et de gestion des contrats, le but étant d'appliquer au projet relatif aux installations de conférence les enseignements utiles recueillis. Une visite a été effectuée à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international, à Washington, en octobre 2023, et une visite de l'Africa Hall, à la Commission économique pour l'Afrique (Addis-Abeba), est prévue pour le début de l'année 2024. L'équipe de projet mettra également à profit les retours d'expérience que lui communiquera le Siège de l'ONU, en particulier en ce qui concerne la modernisation des infrastructures de conférence, en consultation avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et le Bureau de l'informatique et des communications. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le dispositif de partage des économies mis en place pour la première fois au Secrétariat dans le cadre du plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève, considéré comme une pratique optimale, serait utilisé.

32. **Le Comité consultatif compte que les meilleures pratiques et les enseignements pertinents tirés d'autres projets de construction réalisés par l'ONU, notamment en ce qui concerne l'accessibilité, la durabilité, les objectifs de consommation énergétique nette nulle et la stratégie générale de rendement énergétique, ainsi que l'utilisation d'un matériel standard, seront intégrés dans la conception du projet et qu'un point de la situation sera fait à ce propos dans les futurs rapports d'étape. En outre, il souligne l'importance d'une coordination étroite entre l'Office des Nations Unies à Nairobi et le Secrétariat à New York, en particulier le Service de la politique de gestion mondiale des biens, afin que le projet soit correctement supervisé et géré dans tous ses aspects, qu'il soit dûment rendu compte de tous ses éléments et que les enseignements tirés d'autres grands projets de construction y soient incorporés.**

III. Gouvernance du projet et effectifs

Gouvernance du projet

33. On trouvera aux paragraphes 22 à 28 du rapport du Secrétaire général des informations sur la gouvernance et la gestion du projet. La maîtresse d'ouvrage, qui est la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi, est chargée de l'orientation et de la direction générales, aidée en cela par le (la) responsable de l'exécution du projet, à savoir le (la) Directeur(trice) de l'administration, le (la) Directeur(trice) de projet et l'équipe chargée de la gestion du projet. Le Comité

directeur a été établi et la première réunion est prévue en octobre 2023, après l'attribution du contrat relatif aux services de conception et le début de la phase de conception. Le Conseil consultatif a également été constitué et a tenu deux réunions, en juin et septembre 2023. De plus, la coordination se poursuit avec le Service de la politique de gestion mondiale des biens du Siège. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'une fois la phase de conception entamée, des informations plus précises sur les orientations reçues du Conseil consultatif seraient communiquées dans les prochains rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale.

Effectifs du projet

34. On trouve des informations sur les effectifs du projet aux paragraphes 29 à 36 du rapport du Secrétaire général. Celui-ci indique que les informations présentées précédemment, y compris concernant les emplois supplémentaires qu'il est proposé de créer aux futures phases du projet, demeurent inchangées et continuent de servir de base aux projections des coûts liés à l'équipe de gestion de projet. Le Secrétaire général indique que, dans sa résolution 77/263 (sect. VIII), l'Assemblée générale a autorisé le démarrage de la phase de conception au titre de l'option B sans préjudice de toute décision future qui serait prise lors de la phase de construction du projet. En attendant que l'Assemblée générale se prononce sur le choix de l'option A ou de l'option B, les effectifs envisagés pour le projet sont présentés dans le tableau 4 ci-dessous (voir également A/77/7/Add.15, tableau 1).

Tableau 4
Équipe proposée pour la gestion du projet relatif aux installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi

<i>Emploi</i>	<i>Classe</i>	<i>Option A</i>	<i>Option B</i>	<i>Onze emplois de temporaire approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 76/246 (A/77/367, par. 36 à 38 et tableau 3)</i>	<i>Neuf emplois de temporaire approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 77/263 (A/77/7/Add.15, tableau 1)</i>	<i>Occupation des postes</i>	<i>Six emplois de temporaire nécessaires en 2025 et devant être proposés à un stade ultérieur (A/77/7, Add.15, tableau 1, et A/78/382, par. 35)</i>
Équipe de direction							
1 Chef de service/ chargé(e) de projet	D-1	X	X	X		Pourvu	
2 Assistant(e) administratif(ve)	AL	X	X	X		Pourvu	
Conception et construction							
3 Chef de la Section de la conception et de la construction des locaux	P-5	X	X	X		Pourvu	
4 Architecte de projet (noyau et enveloppe)	P-4		X		X	Entrée en fonctions prévue d'ici à novembre 2023	
5 Ingénieur(e) de projet (mécanique)	P-4	X	X	X		Entrée en fonctions prévue d'ici à octobre 2023	

<i>Emploi</i>	<i>Classe</i>	<i>Option A</i>	<i>Option B</i>	<i>Onze emplois de temporaire approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 76/246 (A/77/367, par. 36 à 38 et tableau 3)</i>	<i>Neuf emplois de temporaire approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 77/263 (A/77/7/Add.15, tableau 1)</i>	<i>Occupation des postes</i>	<i>Six emplois de temporaire nécessaires en 2025 et devant être proposés à un stade ultérieur (A/77/7, Add.15, tableau 1, et A/78/382, par. 35)</i>
6 Architecte de projet (espaces intérieurs et accessibilité)	P-3	X	X		X	Recrutement en cours	
7 Ingénieur(e) de projet (énergie et durabilité)	P-3	X	X		X	Recrutement en cours	
8 Architecte de projet (espaces extérieurs et durabilité)	AN	X	X		X	Recrutement en cours	
9 Ingénieur(e) de projet (systèmes audiovisuels)	AN	X	X		X	Entrée en fonctions prévue d'ici à octobre 2023	
10 Assistant(e) administratif(ve)	AL	X	X	X		Entrée en fonctions prévue d'ici à octobre 2023	
Gestion du programme							
11 Chef de la Section de la gestion du programme	P-5	X	X	X		Pourvu	
12 Responsable des marchés	P-4	X	X		X	Pourvu	
13 Spécialiste des finances et du budget (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	P-2		X		X	Pourvu	
14 Surveillant(e) de travaux (architecture)	AN	X	X			s.o.	X
15 Surveillant(e) de travaux (infrastructure mécanique, installations électriques et plomberie)	AN	X	X			s.o.	X
16 Attaché(e) d'administration	AN	X	X	X		Pourvu	
17 Assistant(e) administratif(ve)	AL	X	X	X		Pourvu	
Appui opérationnel							
18 Spécialiste des achats	P-4	X	X	X		Pourvu	
19 Spécialiste des services de conférence	P-4	X	X	X		Recrutement en cours	
20 Spécialiste de la gestion des installations	P-3	X	X		X	Recrutement en cours	
21 Informaticien(ne)	AN	X	X	X		Pourvu	
22 Agent(e) responsable de la sécurité physique	P-3		X		X	Pourvu	
23 Agent(e) de sécurité	AL	X	X			s.o.	X
24 Agent(e) de sécurité	AL	X	X			s.o.	X
25 Agent(e) de sécurité	AL	X	X			s.o.	X

Emploi	Classe	Option A	Option B	Onze emplois de temporaire approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 76/246 (A/77/367, par. 36 à 38 et tableau 3)	Neuf emplois de temporaire approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 77/263 (A/77/7/Add.15, tableau 1)	Occupation des postes	Six emplois de temporaire nécessaires en 2025 et devant être proposés à un stade ultérieur (A/77/7, Add.15, tableau 1, et A/78/382, par. 35)
26 Coordonnateur(trice) de projet (Siège de l'ONU)	P-4	X	X			s.o.	X
Total				11 emplois de temporaire approuvés dont la reconduction est proposée en 2024^a	9 emplois de temporaire approuvés dont la reconduction est proposée en 2024^a		6 emplois de temporaire nécessaires en 2025

Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; s.o. = sans objet.

^a Il est proposé de maintenir 20 emplois de temporaire pour 2024, conformément au document A/78/382.

35. Au total, les effectifs du projet relatif aux installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi seraient composés de 26 emplois de temporaire, dont 20 ont été approuvés par l'Assemblée générale et 6 seraient nécessaires en 2025 (voir aussi *ibid.*, par. 21), comme suit :

a) Équipe de direction (deux emplois) : 1 chef de service/chargé(e) de projet (D-1) et 1 assistant(e) administratif(ve) [agent(e) local(e)] ;

b) Section de la conception et de la construction (huit emplois) : 1 chef de la Section de la conception et de la construction des locaux (P-5) ; 1 architecte de projet (noyau et enveloppe) (P-4) ; 1 ingénieur(e) de projet (mécanique) (P-4) ; 1 architecte de projet (espaces intérieurs et accessibilité) (P-3) ; 1 ingénieur(e) de projet (énergie et durabilité) (P-3) ; 1 architecte de projet (espaces extérieurs et durabilité) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) ; 1 ingénieur(e) de projet (systèmes audiovisuels) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) et 1 assistant(e) administratif(ve) [agent(e) local(e)] ;

c) Section de gestion du programme (cinq emplois) : 1 chef de la Section de la gestion du programme (P-5) ; 1 responsable des marchés (P-4) (option B uniquement) ; 1 spécialiste des finances et du budget (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2) (option B uniquement) ; 1 attaché(e) d'administration (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan local), et 1 assistant(e) administratif(ve) [agent(e) local(e)] ;

d) Équipe d'appui opérationnel (cinq emplois) : 1 spécialiste des services de conférence (P-4) ; 1 spécialiste des achats (P-4) ; 1 spécialiste de la gestion des installations (P-3) ; 1 agent(e) de la sécurité physique (P-3) (option B uniquement), et 1 informaticien(ne) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) ;

e) Emplois qui seront nécessaires en 2025 (pour les deux options) et qu'il est proposé de créer en 2024 (six emplois) : 1 coordonnateur(trice) du projet (P-4) ; 1 surveillant(e) de travaux (architecture) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) ; 1 surveillant(e) de travaux (infrastructure mécanique, installations électriques et plomberie) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), et 3 agent(s) de sécurité [agent(e) local(e)].

36. **Le Comité consultatif compte que l'Office des Nations Unies à Nairobi assurera une représentation géographique équitable des États Membres, ainsi qu'une représentation équilibrée des genres, parmi les membres du personnel du**

projet. Il estime que toute vacance de poste offrira une occasion concrète d'y parvenir.

IV. Coûts du projet

37. On trouve des informations sur les dépenses et les coûts prévus aux paragraphes 97 à 103 du rapport du Secrétaire général. Le projet de rénovation des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi sera financé dans le cadre d'un compte pluriannuel des travaux de construction en cours, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 77/263 (sect. VIII), en vertu duquel le financement n'arrive pas à expiration à la fin d'un exercice. À la fin du projet, il est rendu compte de l'ensemble des dépenses et les montants inutilisés sont restitués aux États Membres.

38. À l'annexe I du rapport du Secrétaire général figurent également les plans de dépenses détaillés concernant l'option A et l'option B, qui font apparaître le montant des dépenses prévues par catégorie et par année, de 2022 à la date d'achèvement du projet en 2030 (phase de clôture). Le montant estimatif total des coûts prévus pour les deux options est le suivant :

a) Option A : 238 105 300 dollars, soit une augmentation de 9 550 400 dollars (4,2 %) par rapport à l'estimation précédente de 228 554 900 dollars, en raison de la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 77/263 (sect. VIII) de faire conduire les études techniques au titre de l'option B du projet sans préjudice de toute décision future qui serait prise lors de la phase de construction du projet. Si l'Assemblée générale décide finalement d'approuver l'option A pour la phase de construction du projet, le coût total du projet augmentera du fait que la phase de conception aura été menée au titre de l'option B.

b) Option B : 265 659 200 dollars, soit aucun changement par rapport à l'estimation précédente. Il ne serait pas nécessaire de faire appel à des locaux transitoires.

39. **Le Comité consultatif note que l'approbation du coût global maximum du projet, à savoir actuellement 265 659 200 dollars pour l'option B, relève de la décision de l'Assemblée générale.**

Dépenses effectives pour 2023

40. Le tableau 7 du rapport du Secrétaire général indique les dépenses effectivement engagées au 31 juillet 2023 et le montant des dépenses prévues pour le reste de l'année, comme indiqué également dans le tableau 5 ci-dessous.

Tableau 5
Dépenses effectives au 31 juillet 2023 et prévisions pour la suite de l'année 2023

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Montant des crédits ouverts pour la période 2022-2023	Montant cumulé des dépenses au 31 juillet 2023	Montant estimatif des dépenses prévues du 1 ^{er} août au 31 décembre 2023	Montant total des dépenses prévues pour la période 2022-2023	Montant estimatif du solde non utilisé à la fin de 2023
	(a)	(b)	(c)	(d) = (b) + (c)	(e) = (a) - (d)
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)					
1. Coûts de construction	–	–	–	–	–
2. Services spécialisés	4 803,9	258,7	4 570,2	4 828,9	(25,0)
3. Hausse des coûts	–	–	–	–	–
4. Imprévus	–	–	–	–	–
Total partiel (chapitre 33)	4 803,9	258,7	4 570,2	4 828,9	(25,0)
Chapitre 29D [Administration (Nairobi)]					
5. Gestion de projet	3 223,6	1 199,8	838,9	2 038,7	1 184,9
Total partiel (chapitre 29D)	3 223,6	1 199,8	838,9	2 038,7	1 184,9
Chapitre 34 (Sûreté et sécurité)					
6. Sécurité (agent(e)s de sécurité)	–	–	–	–	–
Total partiel (chapitre 34)	–	–	–	–	–
Total	8 027,5	1 458,5	5 409,1	6 867,6	1 159,9

41. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le solde non utilisé de 1 159 900 dollars était principalement dû à une sous-utilisation des crédits prévus au chapitre 29D [Administration (Nairobi)] pour les traitements et frais de réinstallation de membres du personnel nouvellement recrutés dont l'entrée en fonctions avait été retardée. Au 31 juillet 2023, le montant cumulé des dépenses au titre du chapitre 29D s'élevait à 1 199 800 dollars, tandis que les dépenses prévues pour la période du 1^{er} août au 31 décembre 2023 étaient estimées à 838 900 dollars, soit un solde non utilisé de 1 184 900 dollars. Le Comité a également été informé que ce solde avait été contrebalancé par le chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien), pour lequel il y avait eu un dépassement de crédits de 25 000 dollars en raison des dépenses liées à la gestion des risques en 2022.

42. **Le Comité consultatif compte que des informations à jour sur les dépenses les plus récentes seront communiquées à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport.**

Ressources nécessaires pour 2024

43. Le tableau 8 du rapport du Secrétaire général présente les ressources nécessaires pour 2024, qui s'élèvent à 13 088 100 dollars, que l'Assemblée choisisse l'option A ou l'option B (voir tableau 6) :

Tableau 6
Ressources nécessaires pour 2024

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Option B</i>	<i>Montant estimatif des dépenses de 2024</i>	<i>Montant estimatif du solde non utilisé à la fin de 2023</i>	<i>Montant net des besoins de financement en 2024</i>
	<i>(a)</i>	<i>(b)</i>	<i>(c) = (a) - (b)</i>
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)			
1. Coûts de construction : bâtiments	-	-	-
2. Services spécialisés	9 812,0	(25,0)	9 837,0
3. Hausse des coûts	-	-	-
4. Imprévus	-	-	-
Total partiel (chapitre 33)	9 812,0	(25,0)	9 837,0
Chapitre 29D [Administration (Nairobi)]			
5. Gestion de projet	3 276,1	1 184,9	2 091,2
Total partiel (chapitre 29D)	3 276,1	1 184,9	2 091,2
Chapitre 34 (Sûreté et sécurité)			
6. Sécurité (agent(e)s de sécurité)	-	-	-
Total partiel (chapitre 34)	-	-	-
Total	13 088,1	1 159,9	11 928,2

44. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, le montant total des dépenses prévues pour 2024 s'élève à 13 088 100 dollars, dont :

a) Un montant de 3 276 100 dollars au titre du chapitre 29D [Administration (Nairobi)], répartis comme suit : 3 236 100 dollars au titre du maintien de l'équipe de gestion (1 D-1, 2 P-5, 5 P-4, 4 P-3, 1 P-2, 4 AN et 3 AL) ; ii) 40 000 dollars au titre des voyages effectués par l'équipe de gestion du projet, qui se rendra dans d'autres lieux d'affectation pour recueillir les enseignements tirés d'autres projets ;

b) Un montant de 9 812 000 dollars au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien), qui permettrait de financer les coûts des services spécialisés, y compris les services du cabinet de conseil en conception, de l'entreprise d'économie de la construction, du cabinet de gestion de programme et du cabinet indépendant de gestion des risques.

Imprévus pour l'option A et l'option B

45. On trouve aux paragraphes 91 à 93 du rapport du Secrétaire général des informations sur les dépenses imprévues (hors hausse des coûts) dans le cadre des deux options, de 2025 à 2029, à savoir : a) option A : un montant de 20 202 800 dollars (estimation de 2022 : 19 134 800 dollars ; estimation de 2021 : 23 601 900 dollars) ; b) option B : un montant de 21 534 300 dollars (estimation de 2022 : 22 148 200 dollars ; estimation de 2021 : 27 059 800 dollars) (voir également [A/77/7/Add.15](#), par. 39). Aucun montant n'a été prélevé sur la réserve pour imprévus jusqu'à présent. En application des résolutions [71/272](#) et [72/262](#) de l'Assemblée générale, les fonds non utilisés de la réserve seront restitués aux États Membres à l'issue du projet. Comme indiqué dans le rapport, aucune réserve pour imprévus n'a été constituée en ce qui concerne les technologies liées aux objectifs de durabilité du projet. Le taux retenu pour le calcul de la réserve correspond aux taux utilisés dans le

secteur et à ceux qui ont été appliqués dans le cadre de récents projets d'équipement entrepris par l'Organisation. Un taux correspondant à 10 % des coûts de construction a été appliqué au volet « construction » du projet et un taux correspondant à 15 % des coûts au volet « rénovation ». Le Comité consultatif rappelle qu'aucune réserve pour imprévus n'a été constituée en ce qui concerne les technologies liées aux objectifs de « consommation énergétique nette zéro » (ibid.). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le coût des technologies liées aux objectifs de durabilité prévus s'élèverait à 29 312 000 dollars dans le cadre de l'option A comme de l'option B.

46. En ce qui concerne l'application de la réserve pour imprévus, le Comité consultatif, comme suite à ses questions, a été informé que ce qui différencie le projet relatif aux bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi de celui de rénovation des installations de conférence est que le premier est un projet de construction uniquement, comme suit :

a) projet relatif aux bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi : un montant correspondant à environ 10 % a été prélevé sur la réserve pour imprévus et appliqué aux coûts de construction et aux coûts des services spécialisés ;

b) projet de rénovation des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi : pour déterminer le niveau de la réserve pour imprévus, on a appliqué :

i) un taux de 10 % à la portion « construction » du projet (coûts de construction, services spécialisés et hausse des coûts) ;

ii) un taux de 15 % à la portion « rénovation » du projet (coûts de construction, services spécialisés et hausse des coûts).

47. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu un tableau présentant le calcul de la réserve pour imprévus pour tous les projets de construction en cours (voir [A/78/7/Add.14](#), annexe V). **Le Comité consultatif est préoccupé par les approches incohérentes adoptées par les différentes équipes de projet en ce qui concerne la gestion des imprévus. Il compte que le Secrétaire général examinera les pratiques actuelles en matière d'imprévus en vue d'harmoniser l'approche et de tirer des enseignements, et qu'une mise à jour à ce sujet sera fournie dans les prochains rapports d'étape.**

Hausse des coûts

48. On trouve aux paragraphes 94 à 96 du rapport du Secrétaire général des informations sur les montants à prévoir pour faire face à la hausse des coûts sur la période 2025-2029, à savoir : a) 32 695 200 dollars pour l'option A (contre 35 398 500 précédemment) ; b) 36 646 900 dollars pour l'option B (contre 41 921 300 dollars précédemment). Le projet est financé et géré en dollars des États-Unis et les fluctuations dans d'autres devises auraient des répercussions positives ou négatives. En outre, en ce qui concerne l'incidence potentielle de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et d'autres crises mondiales qui ont désorganisé récemment les chaînes d'approvisionnement mondiales, l'équipe de projet a suivi la procédure de passation de marchés pour les services de construction concernant le projet relatif aux bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi et déterminé que le marché local de la construction s'était normalisé dans une certaine mesure. Il a donc été décidé de revenir au taux d'indexation initialement prévu de 5,5 %, et non de 6 %, qui avait été proposé initialement par le Secrétaire général dans son rapport paru sous la cote [A/76/400](#) (voir également [A/77/7/Add.15](#), par. 40). **Le Comité consultatif attend avec intérêt de prendre connaissance d'informations**

actualisées détaillées sur les facteurs influençant le taux d'indexation, notamment la variation des taux de change, dans les prochains rapports d'étape.

V. Conclusions et recommandations

49. Le Secrétaire général formule ses recommandations sur les mesures que l'Assemblée générale est invitée à prendre au paragraphe 105 de son rapport. **Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale :**

- a) **Prenne note du rapport du Secrétaire général ;**
- b) **Ouvre des crédits d'un montant de 11 928 200 dollars pour le projet en 2024, dont 9 837 000 dollars au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) et 2 091 200 dollars au titre du chapitre 29D [Administration (Nairobi)] du projet de budget-programme pour 2024, qui seront prélevés sur le fonds de réserve.**